

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11
DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur
Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : VENTE HOTEL DES THERMES : ADAPTATIONS TECHNIQUES

Par délibération en date du 23 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé la cession à la société LOUIROBE, ou toute autre société ou filiale qui se substituerait à elle, de la Résidence des Thermes (immeuble, matériel et mobilier) sise à Dax Cours de Verdun, au prix total de 2 millions d'euros.

A la suite des diagnostics « accessibilité handicapés » et « Sécurité incendie » effectués postérieurement à l'engagement d'acquisition, est apparue la nécessité de procéder à des travaux de mises aux normes (remise en l'état de l'ensemble des blocs de secours, reprise des boîtiers de réarmement des extracteurs de désenfumage, amélioration des pentes et du cheminement pour les PMR, adaptation et amélioration de l'éclairage des escaliers de secours, etc ...), qui de par leur nature, sont de la responsabilité du propriétaire, pour un montant total de 157 542 € HT.

Après négociation avec l'acquéreur, il a été convenu que ces dépenses seraient supportées pour moitié par l'acquéreur, et pour moitié par la Ville, étant précisé que la Ville a déjà pris directement à sa charge 7 900 €.

Celui-ci a par ailleurs proposé de réaliser lui-même l'ensemble des travaux correspondants, afin de ne pas retarder la signature de l'acte authentique de transfert de propriété, et par là-même la réouverture de la résidence dans le courant de l'année 2016, et ce sous réserve que le prix de vente soit diminué de la part des travaux incombant à la Ville.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

MODIFIE ainsi qu'il suit le premier alinéa de la délibération du 23 juillet précitée :

« APPROUVE la cession à la société LOUIROBE, ou toute autre société ou filiale qui se substituerait à elle, de la résidence des Thermes (immeuble, matériel et mobilier) sise à Dax Cours de Verdun, cadastrée section AD n° 350, 351 et 352, au prix de 1 929 129 €, dont le paiement interviendra en 2 fois, à savoir 800 000 € à la signature de l'acte, le solde au plus tard le 1er juillet 2016 »,

CONVIENT que toutes les autres clauses de la délibération du 23 juillet 2015 demeurent inchangées.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151217-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 18 Décembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».